

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 7

Artikel: Le règlement sur les constructions : répertoire d'amendes?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

60 000 voitures par jour emprunteront un nouveau pont en construction à Stockholm

Un nouveau pont pour la circulation automobile reliant Stockholm à l'île voisine de Lidingö est actuellement en construction. Construit en acier et en béton, il doit pouvoir faire face à une circulation constamment croissante et qui, en 1975, devrait atteindre environ 60 000 véhicules par jour pour arriver à 100 000 voitures en 1985. L'inauguration du pont est prévue pour l'automne 1971.

La nouvelle construction, qui coûtera environ 95 millions de couronnes, remplacera le pont d'acier actuellement en service, datant de 1925, qui constitue un goulot dans les communications entre Stockholm et la banlieue de Lidingö, 40 000 habitants, fortement en expansion. L'ancien pont sera toutefois conservé provisoirement et réservé aux piétons, à la circulation ferrée et aux véhicules lents. L'autoroute, dont les deux chaussées seront séparées par un léger remblai de 1 m. 20 de large, comprendra trois voies dans chacune des deux directions. Aux deux extrémités, les butées forment des viaducs. Des conduites d'eau potable et d'eau chaude, ces dernières provenant d'une centrale thermique régionale de Stockholm, sont incorporées dans la construction du pont, qui aura une longueur totale de 997 m. dont 724 m. traversant l'eau. Le

Le règlement sur les constructions: répertoire d'amendes?

L'exécutif d'une commune bien située soumettait récemment un projet de nouveau règlement sur les constructions au cours d'une réunion d'information. Il accordait à tous les intéressés la possibilité de lui adresser par écrit, dans un délai de deux semaines, des propositions de modifications.

Comme prévu, le Conseil communal en reçut de fort raisonnables et de moins réfléchies. Parmi celles-ci, la pro-

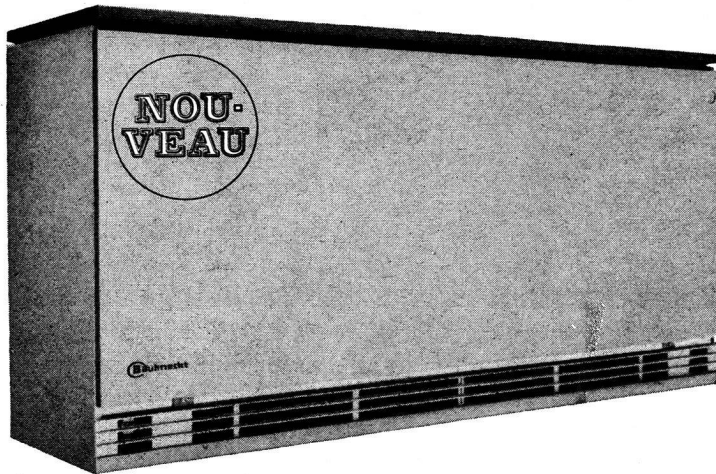
pont aura une largeur de 24 m. et une hauteur navigable de 12 m. 50 d'environ 20 m. Le lit sous-marin se compose d'argile, avec une profondeur maximum de 32 m., et de moraine. La plus grande profondeur jusqu'à la roche est de 58 m.

La superstructure d'acier du pont est portée par des piliers de béton rectangulaires, groupés par paire. Chaque paire repose sur un socle sous-marin porté à son tour par 32 à 44 tubes d'acier, d'un diamètre de 0,85 m., remplis de béton et calculés pour une charge maximum de 150 tonnes pièce. Au total, 400 tubes sont entrés dans la construction.

Les plans du pont ont été réalisés par AB Gekonsult de Stockholm, et la construction en a été confiée à un groupe d'entrepreneurs, dont Armerad Betong, SENTAB, Vågbolaget et ABB Vägförbättringar (ABV).

37

Sans chaufferie, sans citerne, sans fumée, sans surveillance, cet appareil chauffe à meilleur compte!



Enfin, un chauffage économique! Il s'agit d'un tout nouveau système de chauffage par accumulateur électrique qui a pris un départ foudroyant. La nuit, il produit de la chaleur en utilisant du courant à tarif réduit; le jour, il la rayonne en quantité voulue. Il est muni d'un thermostat d'intérieur réglant la température ambiante. Très plat (30 ou 36,5 cm de profondeur seulement), il s'encastre sous le rebord des fenêtres. Il frappe par ses lignes sobres, modernes, sa haute sécurité de fonctionnement et sa grande longévité. 9 modèles adaptés à tous les besoins.



Demandez donc la documentation détaillée à l'aide du coupon ci-joint!

connaît vos désirs, Madame!

COUPON

Veillez m'envoyer la documentation détaillée sur les accumulateurs électriques de chauffage Bauknecht.

Nom _____

Adresse _____

N° postal/localité _____

Fabrication et vente:
Bauknecht Elektromaschinen AG,
5705 Hallwil, tél. (064) 54 17 71

711

Ygnis

chaudières

39

position formulée par un architecte retint plus particulièrement l'attention. Elle demandait ni plus ni moins de ne pas fixer une amende générale de 10 000 fr. au maximum pour la violation des prescriptions de construction. Cet architecte souhaitait plutôt que soit fixé exactement, dans le règlement sur les constructions, le montant dû pour toute transgression. Un propriétaire pourrait ainsi calculer par avance le coût d'une inobservation du règlement, soit en fait jusqu'où il peut aller trop loin! Enfreindre la distance aux limites prescrites coûterait par exemple 2000 fr. pour 20 cm., 3000 fr. pour 30 cm., etc.

Une telle réglementation est-elle pensable? Certainement pas! Cette proposition, émanant d'un architecte qui la juge probablement très pertinente, témoigne purement et simplement d'une mentalité effrayante, malheureusement assez répandue pourtant, selon laquelle tout peut et doit s'exprimer en termes monétaires. Peut-être sommes-nous dépassés, mais nous persistons à penser que les prescriptions sur les constructions ne sont pas élaborées pour procurer de nouvelles recettes aux communes. La loi et le règlement sur les constructions doivent en effet comprendre des menaces générales d'amendes dont le montant maximum pour un acte prémédité est différent de celui exigé pour une simple négligence. Il serait en outre utile de prévoir que toute construction et toute construction partielle illégale n'enfreignant plus seulement les prescriptions de procédure seront à modifier aux frais du propriétaire, afin que la légalité soit rétablie. Personne ne serait plus tenté alors de jouer les apprentis sorciers.

ASPAN.

Renseignements commerciaux

1895-1970

L'Entreprise Ed. Cuénod SA à Genève a fêté ce printemps son 75^e anniversaire

Fondée en 1894 par M. Edouard Cuénod, ingénieur, et inscrite au Registre du commerce, cette entreprise s'est constamment tenue à la pointe du progrès technique.

Très tôt spécialisée dans l'emploi du béton armé, et concessionnaire dès 1898 du système Koenen, elle est la plus ancienne entreprise genevoise qui ait adopté ce procédé de construction.

En 1920, à l'occasion de la construction de l'Usine à gaz de Châtelaine, ce furent les premières expériences d'utilisation d'éléments préfabriqués (selon le système Mixed-stone); en 1935, le premier emploi de coffrages glissants aux silos à blés des Minoteries de Plainpalais. En 1952, l'entreprise adopte le procédé Vacuum Concrete pour le traitement des dalles et des piliers en béton armé de l'immeuble Mont-Blanc Centre (Plaza).

Rapidement devenue l'une des plus importantes entreprises de Genève, l'Entreprise Cuénod a participé à la réalisation d'ouvrages importants parmi lesquels nous citerons: Le Palais des Expositions, le Palais des Nations, le CERN, l'aéroport, l'autoroute, et, récemment, l'Hôtel Intercontinental et le bâtiment administratif de la Société générale de l'industrie.

Au cours de ces douze dernières années également, l'Entreprise Cuénod, avec ses 700 collaborateurs, a cons-